



**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE  
REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION  
N° 01/2021**

\*\*\*

**FOURNITURE DE MATERIEL INFORMATIQUE FIXE ET MOBILE**

Le présent règlement comprend 7 pages et vaut cahier des clauses administratives et techniques particulières ;

**Chapitre I - IDENTIFIANTS**

**A- ACHETEUR PUBLIC**

Pouvoir adjudicateur : Lycée Polyvalent Balata  
Tél : 05 94 35 07 83  
Courriel : ce.9730514w@ac-guyane.fr

Représenté par : M. Marc TAILLANDIER  
Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du Lycée Polyvalent Balata

**B - MARCHE N° 01/2021 du 15 MARS 2021**

**Article 1 : Objet et étendue de la consultation**

La consultation porte sur la fourniture et l'installation de matériel audio-visuel et informatique pour le lycée polyvalent Balata. Elle est soumise aux dispositions des articles du décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

**Article 2 : Forme du marché**

Le présent marché est un marché à bons de commande avec une quantité minimale garantie. Il est composé d'un lot : matériel informatique fixe et mobile.

### Article 3 : Contenu des offres

Le candidat devra présenter des offres conformes aux descriptifs ci-dessous. Il devra s'engager sur un prix ferme de fourniture des équipements pour la durée du marché fixée à 6 mois à compter de sa date d'exécution.

### Article 4 : Descriptif des offres


Le fournisseur retenu aura à sa charge toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement de sa mission.

Cela comprend :

- La fourniture de la totalité des équipements ;
- L'emballage ;
- Le transport, les formalités de transit et de douane ;
- La livraison et l'installation sur site ;
- Le déballage, le contrôle de la conformité qualitative et quantitative ;
- L'installation sur site comprenant la fourniture des connectiques et le câblage informatique des équipements jusqu'à la mise en fonctionnement, l'installation de système anti-vol ;
- L'évacuation des déchets.

NB : Toutes les spécifications techniques relatives à l'équipement informatique mentionnant une marque de fabrique ou de commerce, des noms commerciaux, de modèles ou de types particuliers s'entendent accompagnées des termes : « ou équivalent »

#### 4.1. Classe Mobile

Caractéristiques	Quantité minimum de commande	Quantité pour offre
<p><b><u>Ordinateur portable Lenovo thinkbook 15 IIL</u></b></p> <p>20SM000GFR Taille d'écran 15" Système d'exploitati Windows 10 Pro Processeur Intel Core 1065G7 Mémoire vive 16 Go ram Carte graphique Intel Iris Pl Graphics Stockage principal SSD 512 G</p> 	15	15

Caractéristiques	Quantité minimum de commande	Quantité offerte
<p><b><u>Sacoche pour ordinateur portable</u></b></p> <p>Taille PC portable : 15,6 pouces            Matériaux : Polyester            Couleur : Noir            Avec bandoulière amovible</p>	15	15

#### 4.2. Station de travail

Caractéristiques	Quantité minimum de commande	Quantité offerte
<p><b><u>Ecran 24"</u></b></p> <p>Iiyama ECRAN 24" TN, 1920X1080, 1A1DP1H, 1MS, HAS            Réglable en hauteur            1920 x 1080 @75Hz            (HDMI&amp;DisplayPort2.1 megapixel Full HD)            Haut-parleurs – STÉREO 2 x 1W            Y compris câble HDMI            Adaptateur display port (M) / HDMI (F) 15 cm            CUC convertisseur DP actif 1.1 vers VGA 15 cm            GARANTIE 3 ANS</p> 	60	60

Caractéristiques	Quantité minimum de commande	Quantité offre
<p data-bbox="368 315 1054 383"><b><u>Ordinateur de bureau LENOVO ThinkCentre M920 tour</u></b></p>  <p data-bbox="292 936 762 1294">10SF002YFR Type de disque SSD Système d'exploitation Windows 10 Pro Stockage 256 Go SSD Processeur Core i7 9700 3 GHz Nb de moniteur max. 3 moniteurs Lecteur optique Graveur de DVD Chassis Tour Clavier et souris USB fournis Windows 10 Professionnel 64 bits Garantie constructeur 3 ans sur site</p>	30	30

#### **Article 5 : Délais de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### **Article 6 : Mise en œuvre et durée du marché**

Le délai d'exécution des prestations est fixé au 30 juin 2021. L'exécution du marché se fera par bons de commande et ne pourra excéder la durée du marché. La durée du marché est fixée à 6 mois à compter de sa date d'exécution.

#### **Article 7 : Retrait des consultations**

Les dossiers de consultation peuvent être téléchargés aux adresses internet suivantes :

- Site du lycée ([www.lyc-balata.org](http://www.lyc-balata.org)) rubrique marchés publics
- AJI ([www.aji-france.com](http://www.aji-france.com))

### **Article 8 : Présentation des offres**

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).

Seules les candidatures présentant les capacités professionnelles, économiques, financières et techniques, en application de l'article R2142 du code de la commande publique, seront prises en compte.

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Cahier des Clauses techniques et particulières
- Une offre (article 4 du présent document)
- Un devis pour le lot sur la base des quantités demandées
- Un engagement du soumissionnaire selon lequel il est à jour des cotisations sociales, des impôts et qu'il est assuré
- L'attestation de visite du site

### **Article 9 : Garanties**

Le matériel devra faire l'objet d'une garantie de 2 ans minimum.  
Les candidats pourront proposer un délai de garantie supérieur.

### **Article 10 : SAV**

Le service après-vente devra intervenir sur place ou offrir toute autre possibilité avec les délais et conditions.

### **Article 11 : Prix et rythme des paiements**

#### Nature des prix

Les prix sont unitaires.

#### Forme des prix

Les prix sont fermes pour la durée du marché. Ils s'entendent franco de port, matériels livrés à domicile.

Négociations possibles.

### **Article 12 : Conditions d'envoi**

Par courriel sous double dossier de sauvegarde dans les formats largement disponibles ou remis contre un récépissé.

Les offres devront parvenir à l'adresse suivante :

**Lycée polyvalent Balata**  
**Service gestion**  
**Lieu dit Balata**  
**97351 MATOURY**

Courriel : [gestion.9730514w@ac-guyane.fr](mailto:gestion.9730514w@ac-guyane.fr)

Les plis devront comporter l'intitulé du marché : « **FOURNITURE DE MATERIEL INFORMATIQUE FIXE ET MOBILE POUR LE LYCEE POLYVALENT BALATA** » et la mention « ne pas ouvrir ».

La date limite de réception des offres est fixée au : **23 AVRIL 2021 à 17h (heure locale)**

### **Article 13 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

Les offres non conformes à la consultation seront éliminées.

L'attribution sera effectuée dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du code de la commande publique et donnera lieu à un classement sur 100 points.

- |   |           |
|---|-----------|
| - La qualité du matériel (fonctionnalités, ergonomie, esthétique, adaptabilité) | 20 points |
| - Le prix du matériel   | 40 points |
| - Délais d'installation sur le site et durée de garantie                        | 30 points |
| - SAV   | 10 points |

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble pouvant comprendre une discussion sur la base des propositions remises. Au terme de ce classement des offres, celle économiquement la plus avantageuse sera choisie.

Les soumissionnaires non retenus seront informés conformément à l'article R2181-2 du code de la commande publique.

### **Article 14 : Mode de règlement du marché**

Les factures afférentes au présent marché seront mandatées selon les règles de la comptabilité publique.

### **Article 15 : Renseignements complémentaires**

1) Renseignements administratifs

Courriel : [gestion.9730514w@ac-guyane.fr](mailto:gestion.9730514w@ac-guyane.fr)

2) Renseignements techniques

M. BONNOT Courriel : [julien.bonnot@ac-guyane.fr](mailto:julien.bonnot@ac-guyane.fr)

**Article 16 : Pénalités de retard**

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant à l'article au CCAG FCS.

**Article 17 : Conditions de résiliation**

En cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 48 du décret n°2016-360 du 25mars 2016 relatif aux marchés publics ou le refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 à 8 du Code du travail conformément à l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, peut entraîner, par décision du pouvoir adjudicateur, la résiliation du marché aux frais et risques du titulaire.

**Article 18 : Voies et délais de recours**

Tout recours lié à l'application des clauses du précédent règlement devra être porté devant le tribunal administratif compétent pour le secteur concerné.

**Le pouvoir adjudicateur, Proviseur**



**Marc TAILLANDIER**

**Le soumissionnaire**

Après avoir pris connaissance du règlement de consultation de ce marché, que je déclare accepter sans modifications ni réserves, je m'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Fait à \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

Je soussigné(e) .....

Signature

Agissant pour le compte de la société .....

Cachet